



Demande de rendez-vous aux vacances « Arc-en-ciel »

Conditions générales d'utilisation

Article 1 – Définition et objet du Service

Le Service de formulaire en ligne (ci-après dénommé « le Service ») est un télé service mis en œuvre par la Ville de Paris contribuant à simplifier les démarches administratives des usagers.

Ce service permet aux usagers de solliciter un rendez-vous auprès de la Direction des Affaires Scolaires en vue d'inscrire leurs enfants à l'un des séjours des Vacances Arc-en-ciel dans la limite des places disponibles.

L'utilisation du Service est facultative et gratuite.

En faisant usage du Service, l'utilisateur est réputé avoir pris connaissance et accepté l'intégralité des termes et mentions d'avertissement des présentes conditions d'utilisations.

Les quatre étapes pour inscrire votre enfant :

1. **Étape 1 : En début d'année** j'effectue ma demande de rendez-vous en renseignant le formulaire en ligne ou en contactant le service des Vacances Arc-en-ciel au **01 42 76 29 72** (ouvert de 9h00 à 17h00, du lundi au vendredi).
2. **Étape 2 : En février le tirage au sort est réalisé par un huissier de justice qui ordonne toutes les demandes de rendez-vous.**
3. **Étape 3 :** Selon mon mode d'inscription, je reçois par mail ou par voie postale, la convocation à **un rendez-vous téléphonique** pour pré-inscrire mon/mes enfant(s) à un séjour de vacances.
4. **Étape 4 :** À partir du mois de mars, selon mon rang au tirage au sort, **je suis contacté par téléphone** pour pré-inscrire mon ou mes enfant(s) selon les disponibilités.
5. **Étape 5 :** Le service des vacances Arc-en-ciel instruit mon dossier et m'envoie la facture.
6. **Étape 6 :** Je paie mon séjour.
7. **Étape 7 :** Je reçois par mail ou par voie postale la convocation au départ.

Article 2 – Accès au service

L'accès aux séjours du dispositif des Vacances Arc-en-ciel est réservé aux personnes physiques domiciliées à Paris et détentrices de l'autorité parentale.

Les enfants concernés doivent être âgés au minimum de 4 ans et au maximum de 16 ans le jour du départ.

Lorsque l'utilisateur du Service remplit une déclaration pour le compte d'un tiers, il lui appartient de s'assurer que cette personne l'a expressément autorisé à fournir l'ensemble des informations demandées.

L'inscription est limitée à un seul séjour par enfant quelle que soit sa durée.

Article 3 – Modification et évolution du Service

La Ville de Paris se réserve la liberté de faire évoluer, de modifier ou de suspendre, sans préavis, le Service pour des raisons de maintenance ou pour tout autre motif jugé nécessaire.

L'indisponibilité du Service ne donne droit à aucune indemnité.

Les termes des présentes conditions générales d'utilisation peuvent également être amendés à tout moment, sans préavis, en fonction des modifications apportées au Service, de l'évolution de la législation ou pour tout autre motif jugé nécessaire. Il appartient à l'utilisateur de s'informer des conditions générales d'utilisation du Service, dont seule la version accessible en ligne est réputée en vigueur.

Article 4 – Modalités d'utilisation du Service

Il est convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (Câble, ADSL, etc.) ne pourra donner lieu à aucun remboursement. En effet, l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et le fait de se connecter au site ne lui occasionne aucun frais supplémentaire.

L'utilisation du Service requiert une connexion et un navigateur internet. Le navigateur doit être configuré pour autoriser les cookies de session et le chargement des images ou du son. Afin de garantir un bon fonctionnement du Service, il est conseillé d'utiliser un navigateur récent.

L'utilisation du Service implique l'acceptation des caractéristiques du réseau Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques liés à la connexion au réseau. La Ville de Paris ne pourra être tenue pour responsable notamment des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné.

La Ville de Paris ne garantit pas que le Service fonctionne sans interruption. La responsabilité de la Ville de Paris ne saurait être recherchée si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à suspendre le service numérique, à l'écourter ou en modifier les conditions d'utilisation.

La Ville de Paris décline toute responsabilité pour le cas où le Service serait indisponible, ou en cas de dysfonctionnement du dispositif qui ne lui serait pas imputable ou pour le cas où

les informations fournies par des demandeurs venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

La Ville de Paris ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux internautes, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou de toutes conséquences directes ou indirectes pouvant en découler.

Article 5 – Traitement des données à caractère personnel

La Ville de Paris s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires permettant de garantir la sécurité et la confidentialité des informations fournies par l'utilisateur.

Responsable du traitement concernant le formulaire en ligne Demande de rendez-vous aux vacances « Arc-en-ciel » :

Ville de Paris
Direction des Affaires Scolaires
Bureau des Séjours et de l'Accompagnement des Élèves
Vacances Arc en Ciel
3 rue de l'Arsenal - 75004 Paris
vacancesarcenciel@paris.fr

Les données recueillies et leur usage sont les suivants :

- ❖ Nom du responsable / Prénom du responsable : Permet d'établir les listes des usagers pour effectuer les tirages aléatoires et constituer les listes des participants au tirage au sort.
- ❖ Adresse mail : Permet de transmettre différents mails aux usagers (le mail de confirmation de prise en compte de la demande de rendez-vous, la lettre de rendez-vous téléphonique suite au tirage au sort, l'attestation de participation à un séjour, la lettre d'invitation aux réunions d'informations des séjours sous réserve du contexte sanitaire, la relance des frais médicaux ou d'un séjour impayé, le questionnaire de satisfaction, les documents d'informations concernant le séjour et la convocation de départ en séjour).
- ❖ Téléphone : Permet au service organisateur de contacter tous les usagers selon l'ordre du tirage au sort pour procéder aux pré-inscriptions à un séjour de vacances et pour l'instruction des dossiers d'inscription.
- ❖ Adresse de résidence : Permet d'envoyer différents courriers aux usagers (la lettre de rendez-vous téléphonique suite au tirage au sort pour les demandes formulées par téléphone, l'attestation de participation à un séjour, la lettre d'invitation aux réunions d'informations des séjours sous réserve du contexte sanitaire, la relance des frais médicaux ou d'un séjour impayé, le questionnaire de satisfaction, les documents d'informations concernant le séjour et la convocation de départ en séjour).

La Ville de Paris s'engage à n'opérer aucune commercialisation des informations transmises par l'utilisateur au moyen du Service, et à ne pas les communiquer à des tiers, à l'exclusion des organismes assurant la prise en charge des enfants et en dehors des cas prévus par la loi.

Les informations transmises au Service sont conservées pendant 5 ans après leur dernière mise à jour. Passé ce délai, les dossiers sont supprimés.

En application de la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez par ailleurs d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent.

Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un mail ou un courrier aux adresses suivantes :

Ville de Paris
Direction des Affaires Scolaires
Bureau des Séjours et de l'Accompagnement des Élèves
Vacances Arc en Ciel
3 rue de l'Arsenal - 75004 Paris
vacancesarcenciel@paris.fr

Article 6 – Engagements et responsabilités

L'utilisateur du Service s'engage à ne fournir que des informations exactes, à jour et complètes.

Dans l'hypothèse où l'utilisateur fournit des informations fausses, inexactes, périmées ou incomplètes, la Ville de Paris se réserve le droit de ne pas prendre en compte les informations communiquées par l'utilisateur, sans préjudice des éventuelles actions en responsabilité pénale et civile qui pourraient être engagées à son encontre.

Il est rappelé que toute personne procédant à une fausse déclaration pour elle-même ou pour autrui s'expose, notamment, aux sanctions prévues à l'article 441-1 du Code Pénal, prévoyant des peines pouvant aller jusqu'à trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.

Article 7 – Politique d'utilisation des cookies

[Consulter la politique d'utilisation des cookies de la Ville de Paris.](#)

Article 8 – Algorithme tirage au sort

[Consulter Algorithmes publics de la Ville de Paris — Paris Data](#)